

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 22 (1930)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

22<sup>me</sup> année

JANVIER 1930

N° 1

## Efforts de concentration au sein de l'Union syndicale suisse.

Par *Martin Meister*.

Une étude approfondie du mouvement de l'Union syndicale suisse est le seul moyen de démontrer à chaque organisation syndicale, la nécessité d'une étroite coalition dans nos rangs. Dans un pays aussi petit que la Suisse, avec sa situation politique et économique spéciale, ses différences de races, ses diverses langues, la fluctuation assez importante qui a lieu parmi la classe ouvrière, il sied de tenir compte, plus que dans tout autre pays, de l'économie des forces et de l'utilisation rationnelle des moyens, si nous voulons assurer le succès de l'organisation syndicale. Exception faite de quelques cas, les petites organisations de notre pays, sont en général peu capables, et il est souvent pénible de constater que des corporations de métier qui furent jadis prospères, préfèrent accepter la dissolution de leur organisation plutôt que de s'allier à de plus fortes associations; ou, alors, elles ne s'y résignent qu'à la dernière extrémité.

Il faut reconnaître cependant qu'il existe également des petites fédérations qui, tant dans l'organisation de la classe ouvrière que dans les mouvements de salaire, et par leur système d'entr'aide ont atteint des résultats que l'on peut qualifier de réel succès. La question toutefois se pose de savoir, si dans un usage plus rationnel on n'eût pas atteint le même résultat avec la même somme de travail, de forces et de moyens. On ne peut nier le fait que tandis que certaines fédérations ont progressé, il en est d'autres qui malgré une conjoncture assez favorable ne sont, non seulement à l'état stationnaire, mais dont l'activité subit un sérieux recul. Pour ces dernières, leur affiliation à de plus grandes organisations est une question qui devrait se régler au plus vite.

Il est un fait certain, c'est que l'esprit d'organisation des associations patronales accuse une réelle suprématie sur celui de la classe ouvrière, depuis quelque 10 ans. Les chefs d'entreprise ont actuellement une organisation quasi parfaite. Ils ne se con-